

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/PHL/107

1^{er} mai 2006

(06-2049)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

1. Membre de l'Accord adressant la notification: <u>PHILIPPINES</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: Bureau des productions animales (BAI), Département de l'agriculture (DA)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Oiseaux vivants domestiques ou sauvages, volailles vivantes, viande de volaille, oisillons d'un jour, œufs et sperme
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: Royaume-Uni
5. Intitulé, langue et nombre de pages du texte notifié: <i>DA Memorandum Order (MO) No. 16, Series of 2006, Temporary Ban on the Importation of Domestic and Wild Birds and their Products including Poultry Meat, Day-Old Chicks, Eggs and Semen originating from the United Kingdom</i> (Arrêté (MO) n° 16, série 2006 du Département de l'agriculture (DA): Interdiction temporaire de l'importation d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs produits, y compris la viande de volaille, les oisillons d'un jour, les œufs et le sperme, originaires du Royaume-Uni)
6. Teneur: Les Philippines adoptent la mesure d'urgence notifiée dans le but de prévenir l'entrée du virus de l'influenza aviaire.
7. Objectif et raison d'être: <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites
8. Nature du (des) problème(s) urgent(s) et raison pour laquelle la mesure d'urgence est prise: Restriction à l'importation établie en raison de la présence déclarée de l'influenza aviaire de type H5N1 chez un oiseau sauvage en Écosse.
9. Norme, directive ou recommandation internationale: <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius, <input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE), <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux, <input type="checkbox"/> Néant S'il existe une norme, directive ou recommandation internationale, en donner la référence correcte et indiquer brièvement en quoi le texte notifié est différent:

10.	Documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: anglais
11.	Date d'entrée en vigueur/durée d'application (le cas échéant): 10 avril 2006
12.	Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national ou adresse, numéro de télécopie et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:
13.	Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national ou adresse, numéro de télécopie et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: Philippine National SPS Enquiry Point (Point d'information SPS national des Philippines) Office of the Director Policy Research Service Department of Agriculture 3 rd Floor, DA Building, Elliptical Road Diliman, Quezon City (PHILIPPINES) Téléphone: (632) 926 7439 Fax: (632) 928 0590 Courriel électronique: epad.polreser@lycos.com